



HAL
open science

Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires

Basile Michel

► To cite this version:

Basile Michel. Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires. Réseaux: communication, technologie, société, 2019, 2-3 (214-215), pp.289-318. 10.3917/res.214.0289 . halshs-02176470

HAL Id: halshs-02176470

<https://shs.hal.science/halshs-02176470>

Submitted on 19 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires

Basile MICHEL, Université d'Angers, laboratoire Espaces et Sociétés (UMR CNRS ESO 6590)

Pour citer cet article :

MICHEL B. (2019). « Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires ». *Réseaux*, vol. 2-3, n°214-215, p. 289-318. DOI : <https://doi.org/10.3917/res.214.0289>

Pour la version « éditeur », open access :

<https://doi.org/10.3917/res.214.0289>

<https://www.cairn.info/revue-reseaux-2019-2-page-289.htm>

Lien HAL SHS :

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02176470>

Résumé :

À l'heure du numérique, les espaces de *coworking* associatifs et communautaires sont valorisés dans la littérature académique et les médias comme des lieux de travail ouverts facilitant les rencontres et les échanges. Cet article vise à mettre en évidence la diversité de ces espaces en termes d'ouverture aux usagers et aux territoires. Suivant les critères du degré d'ouverture des bureaux aux éventuels *coworkers* et du degré d'ouverture au territoire dans le but de participer à la vie sociale locale, trois modèles principaux d'espaces sont identifiés et définis. Le premier est ouvert et s'inscrit dans la logique de l'essaim, tant pour l'accueil des *coworkers* que pour l'ouverture au territoire. Le deuxième est fermé et s'apparente à un îlot dont l'entrée est régie par un système de sélection n'autorisant qu'un groupe réduit d'individus à accéder au lieu. Le troisième se situe dans une position intermédiaire. Ces trois modèles sont porteurs de dynamiques différentes en termes d'ouverture des espaces de bureaux aux utilisateurs et d'engagement à participer à la vie sociale du territoire. La nature du projet porté par les fondateurs des espaces de *coworking* et la présence d'un animateur sont identifiées comme les facteurs explicatifs principaux de cette différenciation.

Mots-clés : espaces de coworking, territoire, communauté, ouverture / fermeture, Nantes, Marseille

Coworking, between openness and closure of non-profit and community spaces

Abstract:

In the digital age, non-profit and community coworking spaces are promoted in the academic literature and the media as open workplaces that facilitate networking and exchange. This article sheds light on the diversity of these spaces' openness to users and territories. Based on coworking spaces' degree of openness to potential co-workers and to the territory, with a view to participating in local social life, I identify and define three main models of spaces. The first is open and follows a hive model, in terms of both the reception of co-workers and openness to the territory. The second is closed and resembles an island, entry to which is governed by a selection system that allows only a small group of individuals to access the coworking space. The third lies in between the two. These three models produce different dynamics when it comes to opening office space to users and engagement to participate in the social life of the territory. I identify the nature of the project as envisaged by coworking spaces' founders and the presence of a community manager as the main drivers of this differentiation.

Keywords: coworking spaces, territory, community, opening/closing, Nantes, Marseille

El coworking, entre la apertura y el cierre de espacios asociativos y comunitarios

Resumen:

En la era digital, los espacios asociativos y comunitarios de *coworking* son valorados en la literatura académica y los medios de comunicación como espacios de trabajo abiertos que facilitan los encuentros y los intercambios. El presente artículo tiene por objeto poner de relieve la diversidad de esos espacios en cuanto a su apertura a los usuarios y los territorios. De acuerdo con los criterios del grado de apertura de las oficinas a los posibles *coworkers* y el grado de apertura al territorio para participar en la vida social local, se identifican y definen tres modelos principales de espacios. El primero es abierto y se inscribe en la lógica del enjambre, tanto para la recepción de los *coworkers* como para la apertura al territorio. El segundo es cerrado y similar a una isla cuya entrada se rige por un sistema de selección que únicamente permite el acceso al sitio a un grupo reducido de individuos. El tercero se sitúa en una posición intermedia. Estos tres modelos tienen dinámicas diferentes en cuanto a la apertura de los espacios de oficinas a los usuarios y el compromiso de participar en la vida social del territorio. La naturaleza del proyecto impulsado por los fundadores de los espacios de *coworking* y la presencia de un coordinador se identifican como los principales factores que explican esta diferenciación.

Palabras claves: espacios de coworking, territorio, comunidad, apertura/cierre, Nantes, Marsella

Introduction

L'affirmation du numérique et des réseaux qui y sont associés comme une donnée essentielle de l'économie actuelle engendre l'émergence de nouveaux types d'espaces : *hackerspaces*, *makerspaces*, *fab labs*, etc. (Liefoghe, 2018 ; Paris et Raullet-Croset 2016). Les espaces de *coworking* font partie de ces espaces ouverts d'innovation en développement (Capdevila, 2015). Depuis les premiers exemples officiels issus du milieu du web californien des années 2000 (Moriset, 2011), de nombreux espaces de *coworking* se sont créés à l'échelle mondiale (Deskmag, 2017). Récemment, les travaux scientifiques sur le sujet se sont développés à la fois en management, en économie, en sociologie, en aménagement et en géographie (Blein, 2016 ; Boboc *et al.*, 2014 ; Capdevila, 2013 ; Fabbri et Charue-Duboc, 2013 ; Liefoghe, 2016 ; Michel, 2018 ; Moriset, 2017 ; Parrino, 2015 ; Suire, 2013). Ces travaux proposent principalement des analyses centrées sur le fonctionnement interne des espaces de *coworking* et leurs effets sur le développement des projets entrepreneuriaux ou la structuration de communautés.

La croissance du *coworking* dans les années 2000 s'est accompagnée d'un succès politique et médiatique (Liefoghe, 2018). Ce succès repose en partie sur les valeurs prônées par les acteurs du *coworking* : ouverture, collaboration, durabilité, communauté (Capdevila, 2016). À partir de ces valeurs fondatrices, une définition « positive » des espaces de *coworking* s'est diffusée. Ces espaces sont valorisés comme des lieux ouverts facilitant les rencontres imprévues et la sérendipité (Genoud et Moeckli, 2010 ; Moriset, 2017 ; Trupia, 2016) et participant au développement et à l'animation des territoires (Capdevila, 2013 et 2016). Cette aura positive motive et justifie l'utilisation par les pouvoirs publics des espaces de *coworking* comme outils à la fois d'éducation des citoyens au numérique et de développement territorial (Liefoghe, 2018). Pourtant, les données empiriques démontrant leurs effets positifs sont rares (Gandini, 2015). De plus, la définition de ces espaces ne fait pas consensus (Leclercq-Vandelannoitte et Isaac, 2016) et la littérature met en avant une grande diversité dans leurs modes de fonctionnement qui empêche de considérer hâtivement et globalement le *coworking* comme une forme innovante et ouverte d'espace de travail (Trupia et Fekrane, 2011).

Partant du constat que les espaces de *coworking* sont valorisés dans certains discours politiques et médiatiques comme des lieux ouverts, cet article propose de questionner la réalité de leur ouverture. Ce questionnement nécessite de spécifier ce que recouvre le qualificatif « ouvert ». Tel qu'il sera défini dans la première partie de l'article, il repose ici sur un double critère d'ouverture des espaces de *coworking* : à l'égard des futurs et éventuels *coworkers* membres d'une part, et vis-à-vis du territoire et des divers acteurs qui le composent d'autre part. Dès lors, l'objectif de cet article est de souligner les écarts qui peuvent exister entre les discours et les réalités, et surtout de mettre en évidence la diversité des espaces de *coworking* au regard du double critère d'ouverture retenu. Ces espaces sont-ils des lieux ressources ouverts au plus grand nombre et interagissant avec leur environnement comme le laisse penser la définition positive largement diffusée ? Ou des mécanismes de fermeture font-ils tendre les espaces de *coworking* vers un

fonctionnement en îlot isolé du territoire local et réservé à certains utilisateurs sélectionnés ?

Pour répondre à ces questions, la démonstration va être centrée sur la question de l'ouverture et de la fermeture des espaces de *coworking*, à la fois quant à l'accès aux bureaux et à la volonté de créer du lien à l'échelle du territoire local. L'analyse s'appuiera sur des enquêtes menées dans 12 espaces de *coworking* des villes de Nantes et de Marseille.

Cet article s'articule autour de trois parties. La première pose les éléments de définition des espaces de *coworking* avant de présenter la méthodologie utilisée pour enquêter au sein de 12 espaces nantais et marseillais. En s'appuyant sur les résultats des enquêtes, la deuxième définit une typologie des espaces de *coworking* allant d'un modèle ouvert caractérisé par une dynamique d'essaim, à un modèle fermé s'apparentant à un îlot, en passant par un modèle intermédiaire¹. La troisième partie présente les facteurs explicatifs de ces différents modèles en mettant en avant le rôle déterminant du projet porté par les fondateurs des espaces et de la présence d'un animateur.

1. Le coworking : un modèle d'espaces ouverts ?

Les espaces de coworking : de l'idéal aux réalités économiques

Les espaces de *coworking* sont définis dans la littérature comme des bureaux de travail partagés par des travailleurs (*coworkers*) n'appartenant pas à la même structure juridique (Gandini, 2015 ; Spinuzzi, 2012). Ils se sont fortement développés ces dernières années. À l'échelle mondiale, leur nombre est passé de 1 130 à 13 800 entre 2011 et 2017 (Deskmag, 2017). Une distinction est possible entre des espaces « de type associatif et communautaire » et des espaces proches « du modèle classique des centres d'affaires » (Liefoghe, 2016, p. 184). Les premiers correspondent à des initiatives d'entrepreneurs souhaitant créer un espace de travail à partager avec d'autres. Les seconds sont des produits immobiliers proposés par des groupes tels que Multiburo. Dans cet article, l'attention est portée sur le premier type d'espace car ils représentent la forme initiale et principale des espaces de *coworking*.

Les espaces de type associatif et communautaire sont des bureaux de travail partagés et gérés par une communauté, c'est-à-dire par un groupe de travailleurs liés par des valeurs et des intérêts communs. Ils sont constitués autour d'une ressource (un espace de travail équipé) qui est partagée par différents acteurs (les *coworkers*) et gouvernée collectivement via une structure associative ou communautaire. Le développement de ces

¹ L'opposition entre un fonctionnement en îlot et en essaim est utilisée par Nicolas Aubouin et Emmanuel Coblence (2013) pour caractériser les différents modes de développement des Nouveaux Territoires de l'Art.

espaces s'insère dans le mouvement de multiplication des échanges numériques (Burret, 2013), d'ouverture des processus d'innovation (*open data*, *open innovation*, etc.) (Besson, 2015) et de réémergence de l'économie collaborative (Morlighem, 2014). Issus du milieu du logiciel libre, les espaces de *coworking* sont fondés sur des valeurs de collaboration, de partage, d'ouverture et d'esprit de communauté (Moriset, 2011). Ils sont construits de manière à permettre leur utilisation libre, flexible et variable par des travailleurs permanents et nomades (Blein, 2016 ; Pierre et Burret, 2014 ; Suire et Vicente, 2015). Ils s'inscrivent ainsi dans une logique d'accès et d'usage plus que dans une logique de propriété (Borel *et al.*, 2015). Considérés comme une des catégories de tiers-lieux définis par Ray Oldenburg (1989), ils sont valorisés dans la littérature comme des espaces ouverts de rencontres et de croisements aléatoires (Genoud et Moeckli, 2010 ; Moriset, 2017). Ainsi, les possibilités de faire des rencontres imprévues, d'être membre d'une communauté, de partager et d'interagir avec d'autres individus sont valorisées comme des atouts du *coworking* par les *coworkers* (Capdevila, 2016).

Cette volonté de partage et d'ouverture inhérente à la construction des espaces de *coworking* les amène à s'ouvrir à leur environnement local et à devenir des lieux d'utilité sociale pour les habitants et les travailleurs des environs (Capdevila, 2013 et 2016). Ils assurent un rôle d'activation des ressources territoriales en facilitant la rencontre des acteurs locaux via l'organisation d'évènements variés ouverts à tous (repas partagés, ateliers thématiques...) (Besson, 2015 ; Fabbri et Charue-Duboc, 2013). Le cas de Work&Co à Dunkerque illustre cette ouverture des espaces au territoire local (Liefvooghe, 2018). Implanté dans un quartier d'habitat social, cet espace de *coworking* ambitionne de contribuer au développement du quartier suivant une philosophie sociale et solidaire (espace de travail partagé complété d'un café et d'une crèche). À ce titre, il a bénéficié du soutien des pouvoirs publics.

Au travers de ces éléments, les espaces de *coworking* apparaissent comme des lieux ouverts à deux niveaux. Premièrement, ce sont des lieux ouverts au plus grand nombre puisqu'ils acceptent la venue de n'importe quelle personne souhaitant profiter des équipements mutualisés. Deuxièmement, ces espaces sont ouverts à leur territoire environnant car ils visent à accueillir un public dépassant les potentiels *coworkers* lors d'évènements ponctuels ou dans le cadre de services permanents. Ainsi, l'ouverture et le croisement des publics sont « un des objectifs de la plupart des espaces de *coworking*, afin de faciliter les rencontres fortuites, sources de créativité et d'opportunité » (Trupia et Fekrane, 2011, p. 23). Il en résulte une définition positive des espaces de *coworking*, décrits comme des tiers-lieux possédant « une posture d'ouverture et de partage évidente. Celle-ci est tournée vers les membres de la communauté elle-même au travers des échanges quotidiens qui constituent la richesse de ces tiers-lieux. Mais elle est également dirigée vers le monde extérieur puisque par nature ces lieux ont vocation à être largement ouverts au public » (Genoud et Moeckli, 2010, p. 32).

Cette définition des espaces de *coworking* comme des lieux ouverts au plus grand nombre et au territoire est nuancée par deux éléments principaux. Tout d'abord, il existe en réalité

une grande diversité de modes de fonctionnement des espaces associatifs et communautaires. Les espaces porteurs des valeurs originelles du *coworking* (ouverture, partage, etc.) côtoient des lieux davantage insérés dans des logiques économiques (Liefoghe, 2018). De plus, le degré d'ouverture des espaces peut varier : tous les lieux ne cherchent pas à s'ouvrir sur le territoire par l'organisation régulière d'évènements ouverts, ni à accueillir toute personne désireuse de s'y installer ponctuellement (Trupia et Fekrane, 2011).

Ensuite, dans le contexte de précarité des travailleurs indépendants, le recours au *coworking* répond davantage à un impératif de survie économique qu'à un engagement à défendre les valeurs d'ouverture du mouvement initial. La volonté des travailleurs est de limiter les coûts liés à la location d'un bureau et de sortir de l'isolement du travail à domicile tout en conservant leur autonomie (Boboc et al., 2014 ; Bureau et Corsani, 2014 ; Scaillerez et Tremblay 2017 ; Spinuzzi, 2012). Dans ce contexte, la question de l'ouverture des espaces de *coworking* au plus grand nombre et des interactions avec le territoire se pose. Deux axes d'analyse émergent alors. Premièrement, les espaces de bureaux sont-ils ouverts à un large panel d'utilisateurs ou leur accès est-il limité à un groupe réduit d'individus sélectionnés ? Deuxièmement, y-a-t-il un engagement des *coworkers* dans l'ouverture des espaces au territoire pour participer à la vie sociale locale ?

Deux critères et une méthodologie qualitative pour interroger l'ouverture des espaces de coworking

Partant de ces deux axes d'analyse, deux critères ont été retenus afin de caractériser le degré d'ouverture des espaces de *coworking* associatifs et communautaires. Le premier a trait au niveau d'ouverture des espaces de bureaux qui composent les lieux. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure l'accès à ces bureaux est offert à un grand nombre de personnes ou au contraire restreint à quelques entrepreneurs sélectionnés. Deux variables permettent de tester ce critère : la présence d'un système de sélection des entrées dans l'espace de *coworking* entraînant une exclusion des non-membres ; la taille et la souplesse de la communauté formée par les utilisateurs des bureaux de l'espace de *coworking*. Le second critère correspond au niveau d'ouverture des espaces de *coworking* au territoire environnant et aux acteurs qui le composent. Il s'agit de saisir à quel point ces espaces contribuent à la vie sociale locale en étant ouverts à différents acteurs locaux non-membres de l'espace. Ce critère peut être analysé par le biais de trois variables : l'inscription dans le projet de l'espace d'un engagement politique à ouvrir le lieu sur son territoire et à participer à la vie sociale locale ; l'organisation dans le lieu d'évènements ouverts à un large public ; la fréquentation de l'espace de *coworking* par des acteurs n'appartenant pas à la catégorie des *coworkers* membres (habitants, entrepreneurs non-membres, commerçants, etc.). Ces deux critères permettront de caractériser les espaces de *coworking* suivant une double forme d'ouverture : celle des bureaux à l'égard des

éventuels *coworkers*, et celle du lieu vis-à-vis du territoire environnant et des acteurs locaux non-membres de l'espace.

Pour mener à bien l'analyse des espaces de *coworking* suivant ces deux critères d'ouverture, cet article s'appuie sur un travail d'enquête réalisé entre 2013 et 2016. La méthodologie qualitative utilisée mêle des entretiens individuels semi-directifs, de l'observation (observation de la vie quotidienne et des événements dans les espaces de *coworking* avec prises de notes et photographies) et des études documentaires (sites internet des *coworkers* et des espaces de *coworking*...). 50 entretiens ont été réalisés (durée moyenne de plus d'une heure) principalement auprès de *coworkers* et de gestionnaires d'espaces de *coworking* (42) mais aussi avec des chargés de développement ou d'aménagement du territoire, des élus et des spécialistes du *coworking* à Nantes et à Marseille. Dans le cadre de cette recherche, l'intérêt de ces deux villes françaises tient à leur dimension métropolitaine puisque c'est principalement dans les métropoles que les espaces de *coworking* se sont développés (Moriset, 2017). Par la suite, le choix des 12 espaces de *coworking* étudiés s'est fait suivant deux critères. Premièrement, les espaces devaient être localisés dans un secteur central à l'échelle de la ville afin d'avoir des conditions géographiques comparables. Deuxièmement, des espaces de taille variée en superficie et en nombre de membres ont été sélectionnés de façon à rendre compte de la diversité des espaces de *coworking* sur cet aspect (Deskmag, 2016).

L'échantillon des *coworkers* interrogés est composé majoritairement par des hommes (57 %), par de jeunes travailleurs et travailleuses (70 % de 20-39 ans) appartenant aux secteurs culturels et créatifs (design, numérique, architecture, communication...) et travaillant dans des structures de très petite taille (entreprises et associations comportant en moyenne 1,7 travailleurs).

Les entretiens auprès des *coworkers* et des gestionnaires d'espaces étaient structurés autour des thématiques suivantes : les raisons du recours au *coworking* ; les avantages retirés de l'intégration de l'espace de *coworking* ; le mode de gestion et le fonctionnement interne de l'espace de *coworking* ; les actions mises en place au sein de l'espace et à l'extérieur (événementiel...) ; les relations nouées au sein de l'espace de *coworking* entre *coworkers* (relevé exhaustif des relations tissées par la personne interrogée) ; les liens tissés avec les autres acteurs du quartier et de la ville (autres espaces de *coworking*, habitants, commerçants, autres travailleurs). L'objectif principal des entretiens était de déterminer le degré d'ouverture des espaces en identifiant les actions mises en place par les *coworkers* et les gestionnaires pour ouvrir le lieu. En complément, la question des formes de fermeture, d'exclusion et de sélection des usagers des espaces a été au centre des entretiens tout comme celle des dynamiques relationnelles internes aux espaces. Les phases d'observation dans les espaces de *coworking* et l'analyse des sources documentaires (sites internet...) ont permis de compléter la recherche et de confronter le discours des acteurs interrogés avec une observation directe des faits.

2. De l'espace ouvert à l'espace fermé : trois modèles d'espaces de coworking associatifs et communautaires

Les 12 espaces de *coworking* analysés dans le cadre de cet article sont situés dans des quartiers centraux de Nantes (8²) et de Marseille (4³) et plus précisément dans le centre-ville défini par la mairie dans le cas nantais et dans le 1^{er}, le 2^{ème} et le 6^{ème} arrondissement dans le cas marseillais. Ils se revendiquent tous comme des « espaces de *coworking* » sur leur site internet, à travers leurs offres locatives et dans leurs discours et sont reconnus comme tels par les pouvoirs publics et les entrepreneurs locaux. À l'image de la situation à l'échelle mondiale (Deskmag, 2016), ces espaces regroupent principalement des travailleurs indépendants des secteurs culturels et créatifs (design, architecture, numérique...). Ils appartiennent tous aux espaces de type associatif et communautaire définis par Christine Liefoghe (2016). Ces espaces proposent des postes de travail pour des travailleurs permanents⁴ (les résidents) auxquels sont attribués et réservés des bureaux personnels. Seuls cinq espaces accueillent également des *coworkers* nomades, soit librement à la journée et à la demi-journée, soit suivant un système d'abonnement mensuel (10 jours par mois par exemple). Pour les postes permanents, les tarifs sont en moyenne de 183€ TTC par mois. Ces tarifs sont attractifs en comparaison des prix des centres d'affaires reconvertis en *coworking* à Nantes et à Marseille (à partir de 275€ HT par mois). Les espaces de *coworking* offrent l'accès à des espaces de bureaux généralement en *open space*, à des espaces communs de détente (cuisine, salon...), à du matériel mutualisé (imprimante...) et dans certains cas à des espaces d'ateliers (4 espaces sur 12) (Figure 1).

Figure 1 : Intérieurs de deux espaces de *coworking* de Nantes et Marseille



Les espaces de coworking sont aménagés de manière à avoir à la fois des bureaux de travail (A) et des espaces conviviaux d'échange tels qu'une cuisine et une salle à manger (B). Source : photographies prises par Basile Michel.

² Il s'agit de La Cantine numérique, de La Terrasse, du Petit Salon, de L'Atelier 9, de La Prairie, de Fabrikimage, de Dot Parade et de La Pastille.

³ Il s'agit de La Boate, de La Ruche, de La Charbonnerie et de Make it Marseille.

⁴ C'est-à-dire des entrepreneurs dont la localisation dans l'espace de *coworking* est fixe à moyen terme (au moins plusieurs mois).

Deux cas de figure existent en termes de gestion des espaces. Dans le premier, une structure assure le rôle de gestionnaire et d'animateur du lieu (7 espaces sur 12). Composée des fondateurs de l'espace ou de salariés choisis par les fondateurs, cette structure est intégralement dédiée à ce rôle de gestion et d'animation de l'espace de *coworking* (6 espaces sur 7), ou au moins en grande partie (1 espace sur 7). Dans le second cas, tous les *coworkers* sont regroupés sous forme d'association et s'investissent dans la gestion et l'animation du lieu (5 espaces sur 12). Cependant, cet investissement est réalisé en parallèle de l'activité professionnelle de chaque *coworker* et ne représente qu'une part minime de leur quotidien. Dans les deux cas, des réunions internes et des temps collectifs conviviaux sont organisés pour assurer la gestion de l'espace et favoriser les échanges entre les *coworkers*. La gestion de tous ces espaces est assurée par une gouvernance partagée et collective prenant en compte voire intégrant les différents utilisateurs. Toutefois, l'étude des projets et des fonctionnements des espaces de *coworking* suivant les deux critères précédemment établis va permettre de distinguer différents types de lieu. En croisant les degrés d'ouverture des espaces aux *coworkers* d'une part, et au territoire d'autre part, trois types d'espaces vont être mis en évidence : un premier fondé sur un modèle de développement ouvert au plus grand nombre et au territoire local (essaim), un deuxième basé sur un modèle d'organisation fermé (îlot), et un troisième correspondant à une position intermédiaire. Cinq espaces analysés fonctionnent sur le modèle ouvert, quatre sur le modèle fermé et trois sur le modèle intermédiaire.

Un modèle ouvert : les espaces de coworking comme essaims

Le modèle de développement ouvert des espaces de *coworking* correspond à des lieux ouverts au plus grand nombre et dont l'entrée n'est pas conditionnée au passage d'une sélection opérée par les gestionnaires. Ces espaces accueillent à la fois des travailleurs permanents et des travailleurs nomades. Si les premiers peuvent faire l'objet d'une sélection⁵, ce n'est pas le cas des seconds. Ainsi, au travers du *coworking* nomade, ces espaces proposent une offre souple permettant aux travailleurs d'utiliser les lieux de façon ponctuelle et variable selon leurs besoins (logique d'usage). Le paiement du tarif à la demi-journée ou à la journée constitue la seule barrière à l'entrée. Avec des tarifs moyens de 11,50€ par jour, cette barrière différencie les espaces de *coworking* des espaces publics accessibles gratuitement. Ainsi, tout individu en ressentant le besoin et l'envie est autorisé à fréquenter ces espaces de *coworking* dès lors qu'il consent à en payer le prix.

Cette configuration favorise l'ouverture des lieux au plus grand nombre⁶. Elle contribue à faire des espaces de *coworking* des lieux de rencontre pratiqués par des groupes

⁵ Les cinq espaces au modèle ouvert effectuent une sélection pour les entrepreneurs permanents qu'ils accueillent. L'objectif est de vérifier l'adéquation des travailleurs souhaitant s'installer avec la philosophie du lieu. Par exemple, La Ruche Marseille va privilégier les entrepreneurs partageant les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire qu'elle défend.

⁶ L'évaluation exacte du nombre d'utilisateurs est rendue difficile par le passage des *coworkers* nomades, mais chaque lieu est fréquenté par une communauté de plus de 40 entrepreneurs.

d'individus non figés. Elle favorise les rencontres aléatoires avec le côtoiement des résidents et des nomades⁷. Ce côtoiement est d'autant plus intéressant que les espaces attirent majoritairement des travailleurs appartenant au secteur d'activité dans lequel chaque lieu est positionné. La Ruche accueille principalement des entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), La Cantine et La Boate des spécialistes du numérique (développeurs web, etc.) et Make it Marseille et La Charbonnerie des créateurs proches du mouvement des *makers*. Combinée au partage d'un même espace physique de travail, cette proximité sectorielle favorise les échanges et les collaborations entre les *coworkers*. Chaque espace est le lieu de discussions informelles, d'entraides techniques, de mises en contact, de transmissions d'informations voire de coopérations sur des projets communs. Ainsi, des communautés se forment dans les espaces de *coworking*. À l'image du cas de La Ruche parisienne (Fabbri et Charue-Duboc, 2013), ces communautés sont soudées par des centres d'intérêt professionnels communs aux membres mais demeurent étendues, ouvertes et évolutives grâce au renouvellement impulsé par les *coworkers* nomades, et dans une moindre mesure par les *coworkers* permanents. L'ouverture de ces communautés est également symbolisée par la diversité des usagers des espaces de *coworking* au modèle ouvert en termes de statut professionnel. Comme dans le cas de La Cantine à Paris (Trupia, 2016), les *coworkers* sont des entrepreneurs indépendants, des salariés d'entreprises, des étudiants, des chefs d'entreprises, etc.

L'ouverture des bureaux au plus grand nombre est doublée d'un engagement politique des animateurs à participer à la vie sociale locale. Leur objectif est de faire de l'espace de *coworking* un lieu de vie ancré dans son territoire d'implantation. Dans cette perspective, une programmation événementielle est mise en place au sein des espaces. Les événements sont généralement ouverts à tous et gratuits ou à prix libre. La Boate à Marseille organise une dizaine d'événements publics par mois dans ses locaux tels que des apéros thématiques. Make it Marseille instaure un déjeuner partagé mensuel pour favoriser les rencontres entre les membres du lieu et les non-membres. La Ruche Marseille accueille des projections documentaires sur des sujets de société tels que les droits des personnes réfugiées. Tous ces événements participent à ouvrir les espaces de *coworking* sur leur territoire et à en faire des lieux de vie partagés (Extrait d'observation 1). Pour les gestionnaires et les *coworkers*, ces événements ouverts font partie du fonctionnement de l'espace. Ils sont à ce titre valorisés sur les sites internet de tous les espaces au modèle ouvert (5 sur 5). Relayés dans les médias et les réseaux sociaux, ces événements constituent un moyen de rendre visible les espaces de *coworking* en faisant parler des lieux. Ils constituent à ce titre un moyen utilisé pour attirer de nouveaux membres. Toutefois, l'organisation de tels événements répond aussi à la volonté des gestionnaires des espaces ouverts d'appliquer les valeurs fondatrices du *coworking*. Les gestionnaires de ces espaces revendiquent une vision spécifique du *coworking* qui intègre la question de l'ouverture au territoire. Pour eux, les espaces de *coworking* doivent être des lieux de partage et de solidarité ouverts sur le territoire. À travers le réseau des Lieux

⁷ Au cours des phases d'observation, des rencontres aléatoires ont été observées de manière indifférenciée entre *coworkers* nomades et entre *coworkers* nomades et résidents.

d’Innovations Partagées (LIP), deux des espaces de *coworking* de Marseille s’attachent à défendre ces valeurs :

« On a instauré une idée du *coworking* qui est de la solidarité et du partage et si vous ne faites pas de solidarité et de partage, que vous êtes des bureaux fermés et que vous êtes concentrés sur un cœur de métier et que vous ne faites pas d’évènementiel, pour nous vous n’êtes pas un lieu de *coworking*, vous êtes du bureau à louer. » (Gestionnaire de La Ruche, Marseille, novembre 2015).

Extrait d’observation 1 : Évènement ouvert à Make it Marseille (source : notes d’observation et notes analytiques, mai 2016)

Les deux co-fondateurs de Make it Marseille organisent aujourd’hui le Déj’ des makers, un déjeuner partagé organisé mensuellement au sein de l’espace de *coworking*. Relayé sur les réseaux sociaux (Facebook principalement), l’évènement est ouvert aux membres et aux non-membres de l’espace.

À partir de 12h, les premiers participants non *coworkers* arrivent sur place et rejoignent dans le lieu les *coworkers* présents depuis ce matin pour travailler. Une partie des arrivants sont des connaissances des co-fondateurs de l’espace et entament la conversion avec eux. D’autres arrivants ne connaissent personne de Make it Marseille. Ils sont venus après avoir entendu parler de ces repas partagés via leurs réseaux personnels.

La préparation du repas et le dressage de la table se finalisent avec l’aide des participants tandis que de petits groupes de discussion se forment (2 à 4 personnes par groupe, 12 personnes au total). Une fois à table, les discussions se poursuivent et se centrent sur le fonctionnement de l’espace de *coworking* et les activités professionnelles des uns et des autres, avant de dériver vers des aspects plus pratiques (techniques de création privilégiées, etc.) ou plus personnels (activités sportives pratiquées, etc.).

Le repas a constitué un moment ponctuel de discussion et de partage entre des membres de l’espace de *coworking* et des non-membres.

Animée par l’association Atlantic 2.0, La Cantine numérique de Nantes est une illustration du modèle ouvert des espaces de *coworking*. Elle accueille chaque jour au sein de ses locaux une vingtaine de *coworkers* résidents ainsi qu’une quinzaine de *coworkers* nomades qui s’installent à la journée dans les espaces de bureaux mis à leur disposition. Ces derniers sont pour moitié des habitués venant travailler régulièrement à La Cantine et pour moitié des usagers ponctuels. Des échanges se développent entre eux, en particulier autour de la machine à café présente dans l’un des espaces communs. Au-delà des discussions informelles et de l’entraide, des collaborations entre des designers, des graphistes et des développeurs web se concrétisent. La Cantine s’affirme alors comme un espace de rencontre et de collaboration ouvert. Cette ouverture du lieu est accentuée par la volonté d’Atlantic 2.0 de s’affirmer comme un acteur du territoire nantais. Cette

volonté se traduit par l'organisation de nombreux événements gratuits et ouverts à tous au sein des locaux de l'association (plusieurs par semaine tout au long de l'année). Si certains s'adressent spécifiquement aux professionnels du numérique, d'autres drainent un public plus large regroupant des acteurs non-membres du réseau de La Cantine (habitants du quartier, etc.). Ainsi, les *Welcome Coffee* organisés tous les mois correspondent à des portes ouvertes visant à faire découvrir La Cantine à un public varié de spécialistes ou non.

L'ouverture des lieux au territoire est explicitement inscrite dans le projet des espaces de *coworking* fondés sur le modèle ouvert. La Charbonnerie à Marseille en est un exemple. Cet espace de *coworking* comprend une partie atelier, ce qui le rapproche des *fab labs* (*Fabrication Laboratories*)⁸. Cet atelier est équipé de différentes machines utiles à la fabrication et la réparation d'objets (imprimante 3D, découpeuse laser...). Le caractère hybride de l'espace, à moitié *coworking*, à moitié *fab lab*, résulte de la volonté des fondateurs d'ouvrir le lieu à un public varié : « *L'intérêt des fab labs, il est sociétal, parce que ça brasse des amateurs, des gens qui viennent pour découvrir, c'est une université du faire* » (Co-fondateur de la Charbonnerie, Marseille, octobre 2015). Initié par cinq travailleurs indépendants, le projet est de faire de La Charbonnerie un lieu ressource pour les habitants et les travailleurs du quartier et de la ville. Le lieu s'adresse à la fois aux professionnels (designers, architectes...) et aux particuliers qui souhaitent concevoir, réaliser et réparer des objets divers. Les cinq fondateurs dispensent les conseils et assurent l'accompagnement des projets avec l'ambition de partager leurs compétences et leurs expériences avec les usagers du lieu. Ainsi La Charbonnerie s'affirme comme un lieu pouvant être utilisé par tout individu afin de mener à bien un projet de création ou de réparation d'objets en accédant à des machines et à un accompagnement spécifiques. Cette ouverture a permis aux gérants de La Charbonnerie de tisser des partenariats avec les habitants, les commerçants et les artisans du quartier. Ils ont ainsi co-créé la façade en bois d'un bar-restaurant ou assuré les travaux de reprographie d'associations locales.

De par leur ouverture au plus grand nombre et leurs interactions avec le territoire, les espaces de *coworking* au modèle ouvert s'inscrivent dans un fonctionnement en essaim. Ils sont pratiqués par une communauté d'individus étendue, hétérogène et évolutive et interagissent avec leur environnement social et économique. Ils coïncident avec la définition positive et largement diffusée du *coworking*.

⁸ 3 des 5 espaces analysés au modèle ouvert possèdent une partie atelier au sein de l'espace de *coworking*.

Un modèle fermé : les espaces de coworking comme îlots

Le modèle de développement fermé des espaces de *coworking* correspond à des lieux dont l'entrée est strictement contrôlée par les *coworkers* membres, qui décident donc qui peut y entrer. L'accès à ces espaces est exclusivement réservé aux résidents permanents qui bénéficient de leur propre bureau suivant une logique de propriété plus que d'usage (Figure 2). Il n'y a pas de *coworking* nomade permettant l'installation ponctuelle de travailleurs n'appartenant pas au groupe des *coworkers* permanents. Dans ce contexte, l'espace de *coworking* est constitué d'un groupe de travailleurs fixe et clairement défini. Les membres de ce groupe sont les seuls utilisateurs autorisés du lieu. Ils sont en moyenne 13 membres par espace de *coworking*. Afin de garantir la stabilité du groupe de membres, un engagement allant de quelques mois à un an est demandé aux *coworkers* avant leur installation. Pour les *coworkers*, il s'agit de garantir la continuité des revenus liés aux loyers ou aux cotisations, d'éviter des démarches chronophages pour le recrutement de nouveaux *coworkers* et de maintenir la cohésion du groupe grâce à des relations construites dans la durée.

Le renouvellement des membres du groupe est donc faible avec deux départs par an en moyenne. Six des onze membres fondateurs de L'Atelier 9 créé en 2011 à Nantes sont toujours présents en 2018 par exemple. Ce faible renouvellement met en évidence la fermeture des espaces de *coworking* vis-à-vis de l'extérieur. Cette fermeture est d'autant plus visible lorsqu'une place se libère suite au départ de l'un des *coworkers*. Une sélection des candidats à l'entrée dans l'espace est alors réalisée par les *coworkers*. Un « *casting* » est systématiquement mis en place par les membres de l'espace afin de choisir les futurs *coworkers* (Fondateur d'un espace de *coworking*, Nantes, juillet 2015). Ainsi, ce sont les membres de l'espace qui décident qui a le droit de s'installer avec eux. Deux travailleurs souhaitant intégrer respectivement les espaces de *coworking* Dot Parade et La Pastille et aujourd'hui *coworkers* en témoignent : « *C'est plus eux qui m'ont choisi.* » (Graphiste, Nantes, mars 2016) ; « *J'espérais qu'ils allaient me choisir, du coup ils m'ont choisi.* » (Web designer, Nantes, mars 2016).

Le « *casting* » correspond à un entretien informel entre la personne souhaitant intégrer l'espace et les membres. La discussion porte notamment sur le métier, le projet et les expériences du candidat. Cet échange est complété par une visite et une présentation du lieu. Pour les quatre espaces fonctionnant sur le modèle fermé, la sélection s'opère suivant trois critères principaux. Le premier a trait à l'adéquation des valeurs humaines des candidats avec celles portées par les membres de l'espace de *coworking* (sympathie...) ⁹. La discussion avec les candidats est utilisée pour évaluer cette adéquation. Le deuxième est celui de la complémentarité des compétences et des métiers. Les candidats sont

⁹ Les *coworkers* cherchent à sélectionner des travailleurs qui s'intégreront dans le collectif et participeront à la convivialité du lieu sans créer de tensions ou de conflits internes. Ils privilégient alors les personnes avec lesquelles le contact relationnel est agréable et qui semblent avoir une façon de penser proche de celle des membres du lieu (intérêt pour le partage et la discussion, sérieux dans le travail, volonté de mutualiser du matériel, etc.).

sélectionnés de manière à éviter la concurrence au sein de l'espace de *coworking*. Le troisième tient à la cooptation des candidats, c'est-à-dire au fait que ces derniers connaissent un membre de l'espace qui se porte garant de leur candidature. Ce système de cooptation repose sur l'hypothèse que les connaissances des membres de l'espace de *coworking* leur ressemblent et qu'ils s'intégreront au collectif facilement. Dans cette perspective, le recrutement des nouveaux *coworkers* s'opère principalement et préférentiellement par les réseaux de connaissance des membres de l'espace. L'information concernant l'ouverture d'une place est d'abord diffusée dans les réseaux respectifs des membres de l'espace. Cela explique que 64 % des *coworkers* rencontrés en entretien aient pu entrer dans l'espace grâce à la connaissance d'un membre. Pour les personnes non cooptées, la recherche d'un bureau dans un espace de *coworking* est plus difficile. Dans 45 % des cas, l'entrée de ce type de *coworkers* se fait après plusieurs mois de recherche. Ainsi, connaître un membre représente le meilleur moyen d'entrer rapidement dans un espace au modèle fermé. L'importance de la cooptation dans la possibilité d'entrer dans les espaces de *coworking* illustre à quel point ces lieux ne sont pas ouverts au plus grand nombre : « Ici [l'espace de *coworking*] c'est ultra prisé. Si tu rentres, c'est que tu connais des gens, tu te fais pistonner, ou que tu as posé ta candidature depuis 6 mois ! » (Fondateur d'un espace de *coworking*, Nantes, juillet 2015).

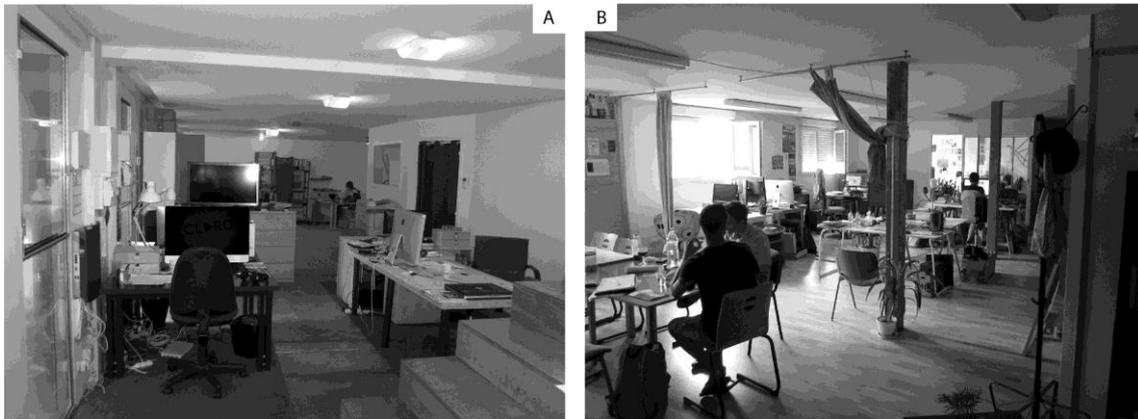
En plus de ces trois critères de sélection principaux, certains espaces appliquent des filtres supplémentaires. L'un d'entre eux sélectionne des travailleurs ayant un niveau d'activité suffisamment élevé pour garantir la pérennité de leur structure tandis qu'un autre n'accepte que les professionnels de l'image. Cette spécialisation sectorielle est clairement exprimée dans les annonces publiées pour proposer un bureau lorsqu'une place se libère et dans la description de l'espace sur le site internet. La rubrique recrutement indique :

« Au fil des allées et venues de nos membres, nous proposons régulièrement des places dans l'atelier. Ces places sont proposées aux professionnels indépendants de l'image. » (Site internet de Fabrikimage, <http://fabrikimage-studio.blogspot.fr/p/recrutement.html>, consulté le 01/02/2018).

Ainsi, contrairement à l'image courante du *coworking* comme lieu ouvert utilisé ponctuellement et librement par différents individus, les espaces de *coworking* se conformant au modèle de développement fermé sont réservés à des travailleurs permanents qui ont été choisis par les membres du lieu via un système de cooptation. Cette configuration entraîne la constitution d'une communauté relativement restreinte, homogène et stable au sein des espaces. Les *coworkers* appartiennent aux mêmes réseaux sociaux et la plupart se connaissent avant même de s'installer dans le lieu. Les échanges informels entre eux sont quotidiens : les discussions amicales, les conseils techniques et les transferts d'informations sont particulièrement développés. Des partenariats marchands sont également mis en place entre les *coworkers* (en moyenne, chaque *coworker* possède 1,5 relation marchande au sein de l'espace). Il s'agit soit de projets communs sur lesquels s'associent plusieurs *coworkers* pour produire une offre globale,

soit de contrats de sous-traitance. Le cas des agences de communication qui font appel aux designers indépendants sur des projets ponctuels est l'un des plus répandus.

Figure 2 : Espaces de *coworking* réservés aux membres permanents sélectionnés



Dans ces deux espaces de coworking, chaque bureau est attribué à un résident permanent du lieu. Situés respectivement au fond d'une cour et à l'étage d'un immeuble résidentiel, l'accès à ces espaces est strictement réservé aux coworkers membres et aux clients et partenaires qu'ils y invitent pour des réunions. Les espaces communs, tels que la table à manger au premier plan sur la photographie B, sont donc partagés, mais uniquement entre les membres sélectionnés. Source : photographies prises par Basile Michel.

La fermeture de l'espace de bureau aux non-membres s'accompagne d'une faible ouverture au territoire et d'une absence d'engagement à participer à la vie locale. Contrairement aux espaces fonctionnant sur le modèle ouvert, il n'y a pas de volonté ou d'action visant à faire des espaces de *coworking* des lieux de rencontre au sein du territoire. Si quatre des cinq espaces au modèle fermé participent à un évènement touchant un public large par an, leur quotidien demeure caractérisé par une fermeture vis-à-vis de l'extérieur. Ajouté à la sélection des entrées, cette relative fermeture au territoire fait tendre ces espaces de *coworking* vers un fonctionnement en îlot. Ce fonctionnement en îlot se décline à la fois dans le mode d'organisation interne des lieux, l'accès aux bureaux étant réservé aux membres sélectionnés, et dans leurs rapports à leur environnement local, les espaces étant caractérisés par une faible interaction avec le territoire. Ce faisant, ces espaces se distinguent nettement de la vision courante du *coworking* qui s'est diffusée dans les discours médiatiques et politiques.

Un modèle intermédiaire : entre sélection des entrées et engagement dans la vie locale

Les espaces de *coworking* fonctionnant sur le modèle intermédiaire se positionnent entre les deux extrêmes qui viennent d'être détaillés. Leur fonctionnement interne fait écho à la logique de l'îlot tandis qu'en termes de relations externes, ils se rapprochent de l'essaim.

L'entrée dans ces espaces est régie par les mêmes principes de sélection et de cooptation que dans le modèle fermé et un groupe exclusif de membres s'y constitue (17 membres en moyenne). La communauté qui s'y forme est donc restreinte et stable. Ces espaces se distinguent toutefois du modèle fermé par la volonté affichée des *coworkers* et des animateurs (s'il y en a) de participer à l'ouverture des lieux au territoire. Dans le but de créer des échanges à l'échelle locale, des actions concrètes sont mises en place. Il en existe deux types principaux.

Premièrement, des ateliers professionnels ouverts à une communauté dépassant le groupe de membres mais restant limitée sont organisés. L'information concernant ces ateliers destinés à des professionnels n'est diffusée que de manière limitée aux connaissances proches des *coworkers*. L'espace de *coworking* La Prairie accueille ainsi un à deux *workshops* thématiques par mois sur des sujets tels que les stratégies de communication ou le référencement sur internet. Ces ateliers organisés par les membres regroupent en général un public d'une dizaine de personnes composé de *coworkers* et de personnes extérieures.

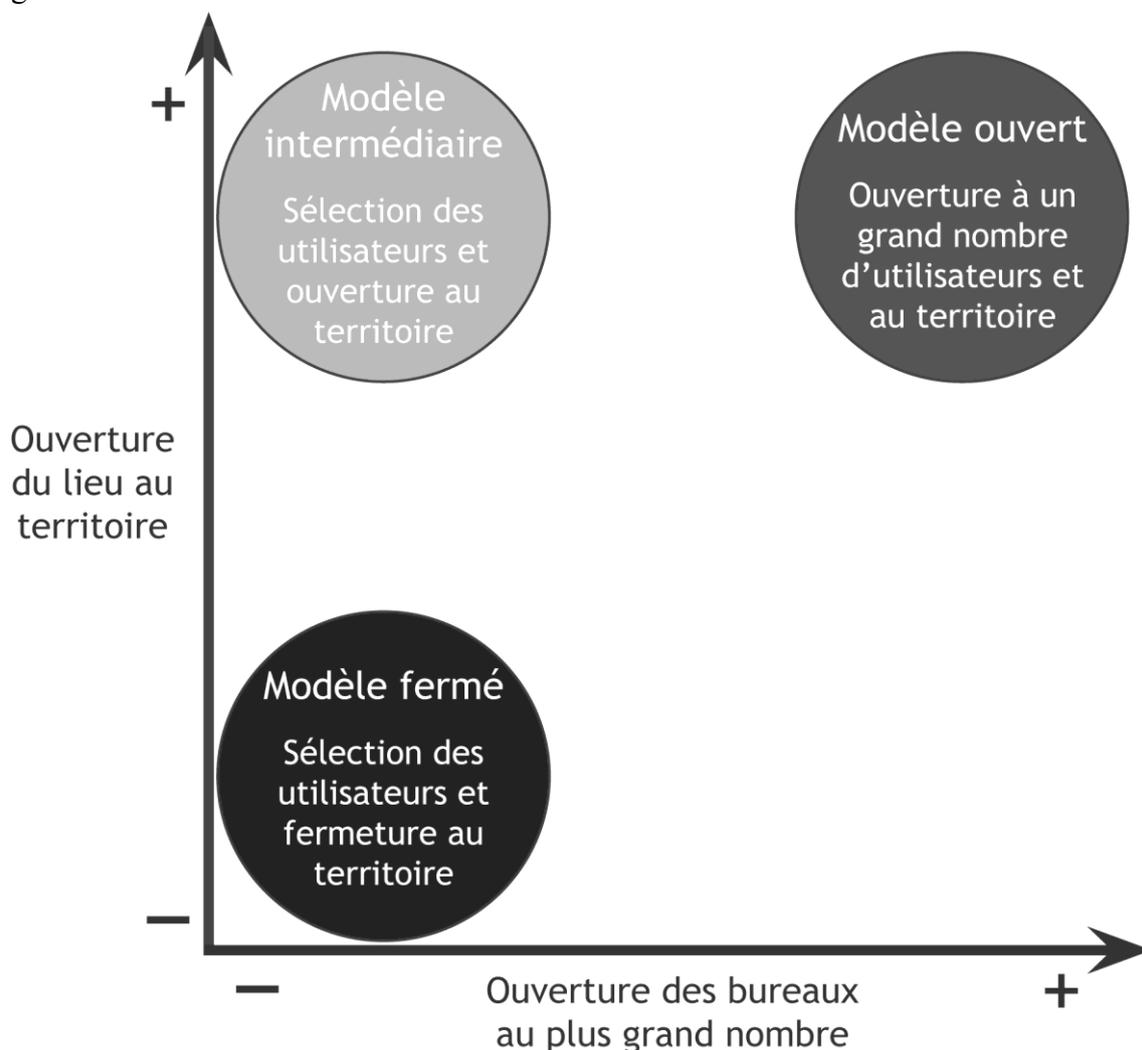
Deuxièmement, des actions récurrentes ouvertes au plus grand nombre sont mises en place. Ces actions sont à l'image de ce que réalisent les espaces fonctionnant sur le modèle ouvert. L'association gestionnaire de La Terrasse organise la distribution hebdomadaire de paniers alimentaires devant ses bureaux. Cette distribution est réalisée en partenariat avec des producteurs locaux et s'adresse aux habitants et aux travailleurs des environs. Avec une trentaine de paniers vendus tous les vendredis, le stand installé dans l'espace public devient un rendez-vous régulier et un lieu de croisements de *coworkers* et d'autres personnes. Dans le cas de La Prairie, différents événements ouverts sont créés. Des marchés de créateurs ponctuels prennent par exemple place dans l'espace de *coworking* qui s'ouvre alors au public.

Au final, ces espaces au modèle intermédiaire se situent entre l'essaim et l'îlot. L'engagement dans l'ouverture des espaces de *coworking* au territoire fait écho au premier tandis que la dimension exclusive de l'accès aux bureaux et la sélection des usagers de l'espace renvoie davantage au second.

3. Entre fermeture et ouverture : le rôle déterminant des fondateurs et des animateurs d'espaces de coworking

Alors qu'ils sont fondés sur des valeurs de partage et d'ouverture, les espaces de *coworking* associatifs et communautaires ne sont pas tous des lieux ouverts correspondant à la définition positive promue dans les discours médiatiques et politiques. L'existence, aux côtés du modèle ouvert, des modèles fermé et intermédiaire se rapportant à la logique de l'îlot en atteste. La distinction entre ces trois types d'espaces de *coworking* est fondée sur la variation d'un lieu à l'autre, d'une part du degré d'ouverture des bureaux aux éventuels *coworkers*, et d'autre part du degré d'ouverture du lieu au territoire via l'organisation d'événements participant à la vie sociale locale (Figure 3).

Figure 3 : Les trois types d'espaces de coworking selon l'ouverture des bureaux au plus grand nombre et l'ouverture du lieu au territoire



Source : réalisation de Basile Michel, 2018.

Malgré cette diversité des espaces de *coworking* associatifs et communautaires, les raisons qui poussent les travailleurs à recourir au *coworking* sont relativement similaires

d'un type d'espace à l'autre. Quel que soit le modèle de fonctionnement de l'espace dans lequel ils se sont installés, les *coworkers* y cherchaient prioritairement un bureau à bas prix et la proximité d'autres professionnels, notamment afin d'échapper aux inconvénients du travail à domicile. Conformément aux résultats présentés par d'autres auteurs (Blein, 2016 ; Merkel, 2015 ; Spinuzzi, 2012), ces aspects sont déterminants dans le choix de tous les *coworkers* interrogés. À l'image de ce journaliste, 85 % des *coworkers* interrogés ont fait le choix du *coworking* suite à une période de travail à domicile perçue négativement : « *J'ai constaté que si je bossais chez moi, je travaillais tout le temps et je n'arrivais pas à séparer, à mettre une barrière entre moi et mon ordinateur.* » (Journaliste, Nantes, mars 2016). Au-delà de prix attractifs permis par le partage des coûts locatifs, c'est aussi la présence d'autres travailleurs avec qui échanger qui motive le recours au *coworking*. Une graphiste a ainsi choisi de s'installer dans un espace de *coworking* : « *Parce que c'est difficile de travailler tout seul et ça m'intéressait d'être dans un lieu qui a un peu une dynamique d'échanges, d'échanges avec d'autres personnes, qui ont d'autres activités.* » (Graphiste, Nantes, avril 2013). Pour un autre *coworker*, la présence d'entrepreneurs du même secteur avec qui entrer en contact est un élément déterminant de son installation : « *J'ai emménagé sur Marseille, je suis venu ici, puisque que la Boate fait partie du réseau des Cantines numériques, dans la perspective de réseauter, vraiment, comme je ne connaissais personne ici [à Marseille]* » (Consultant indépendant en numérique, Marseille, novembre 2015).

Pour l'ensemble des *coworkers* interrogés, les raisons du recours à un espace de *coworking* ont peu à voir avec une volonté d'ouverture, alors même qu'elle constitue l'un des fondements du *coworking*. Seule une minorité d'entre eux pointe l'ouverture à un grand nombre de personnes ou au territoire comme un aspect déterminant de leur choix (10 %). Dans ce contexte, la question de l'ouverture au plus grand nombre et au territoire est reléguée au second plan. L'entrée dans l'espace de *coworking* est motivée par des raisons purement professionnelles, ce qui laisse peu de place et de temps aux *coworkers* pour un engagement social visant à ouvrir le lieu.

Dès lors, c'est la nature du projet porté par le fondateur de l'espace et la présence ou non d'un animateur qui permettent d'expliquer le modèle dans lequel s'inscrivent les espaces de *coworking*. Les espaces au modèle fermé et intermédiaire sont créés pour permettre à des entrepreneurs, dont les créateurs des lieux eux-mêmes, de bénéficier d'un bureau équipé à bas prix grâce au partage des frais. L'objectif initial des fondateurs de ces espaces est de mutualiser des bureaux et du matériel et de développer leur propre activité professionnelle au sein de ces bureaux. La présentation de l'un des espaces nantais illustre l'importance de cette mise à disposition d'un environnement équipé dans le projet des espaces de *coworking* au modèle fermé et intermédiaire :

« *Dot Parade met à disposition des bureaux individuels, une salle de réunion, une imprimante A3, un téléphone et la possibilité de ranger ses affaires professionnelles, le tout accompagné d'un accès internet par fibre optique.* » (Site internet de Dot Parade, <http://www.dotparade.com/>, consulté le 15/06/2018).

Les fondateurs de ces espaces cherchent aussi à s'entourer d'autres travailleurs des mêmes secteurs afin de sortir de l'isolement et de développer des réseaux et des partenariats : « *Le concept du lieu c'est d'avoir du monde, plein d'entreprises et puis des interconnexions entre les entreprises. C'était vraiment de ne pas rester à travailler dans son coin et pourquoi pas monter des projets en commun.* » (Fondateur d'un espace de *coworking*, Nantes, juillet 2015).

La logique qui prédomine est donc d'ordre économique. La vocation de ces espaces, décidée par les fondateurs, est de partager un bureau entre entrepreneurs dans le but de limiter les frais et de développer leurs réseaux au sein d'une communauté stable dans le temps. Dans ce contexte, l'ouverture au plus grand nombre et au territoire n'est pas identifiée comme une priorité. Si une telle ouverture pourrait contribuer au développement des activités des membres en favorisant le « débordement des cadres d'interaction traditionnels » (Trupia, 2016, p. 143), elle exige un investissement temporel conséquent (accueil des visiteurs, organisation d'évènements, etc.). Or, les fondateurs des espaces fermés sont avant tout des entrepreneurs menant une activité professionnelle à temps plein en dehors de la gestion d'un espace de *coworking*. Combiné à l'objectif initial des fondateurs, cette contrainte temporelle explique leur faible engagement dans l'ouverture des espaces au plus grand nombre et au territoire. Cette réalité se retranscrit dans le type de locaux investis par les fondateurs pour créer leur espace de *coworking*. Ces locaux sont majoritairement inaccessibles et peu visibles depuis la rue (5 cas sur 7). Il s'agit de bureaux situés dans les étages d'immeubles ou dans des cours peu traversées. La signalétique indiquant la présence de ces espaces est rare et discrète (Extrait d'observation 2). Cette configuration répond à la volonté des fondateurs de ne pas créer un lieu ouvert à un grand nombre de personnes, mais bien un espace de bureau partagé et accessible uniquement à la dizaine de *coworkers* membres.

Extrait d'observation 2 : Un espace de *coworking* inconnu des habitants du quartier (source : notes d'observation et notes analytiques, juin 2015)

Lors de la fête des habitants d'un quartier nantais, une visite du territoire est organisée par la Maison de quartier. Environ vingt habitants se joignent à la visite guidée. Ils suivent le guide dans les ruelles et les recoins méconnus du quartier, et notamment dans une cour abritant l'un des espaces de *coworking* au modèle fermé étudié (l'Atelier 9).

Une fois dans la cour, le guide explique que ce bâtiment abrite de nombreux entrepreneurs partageant un même espace de travail. Les habitants du quartier expriment leur surprise et une habitante déclare : « Je n'avais aucune idée qu'il y avait toutes ces entreprises ici ! ».

La méconnaissance parmi les habitants de cet espace de *coworking*, alors même qu'ils passent à proximité quotidiennement, tient notamment à l'implantation du lieu au fond d'une cour fermée par une barrière et à l'absence de signalétique (seul un panneau « Atelier 9 » à l'entrée de la cour indique la présence du lieu aux passants).

Les espaces au modèle ouvert sont quant à eux créés dans le but de fédérer les acteurs d'un secteur donné sur le territoire et de porter une dynamique ouverte sur ce territoire. Alors que la dimension d'animation du territoire n'apparaît que marginalement dans les projets des espaces au modèle fermé, elle est pleinement intégrée dans ceux des espaces au modèle ouvert. Dans cette perspective, le choix des locaux investis par les fondateurs pour créer les espaces de *coworking* est orienté vers des lieux visibles et accessibles depuis la rue. Tous les espaces fonctionnant suivant la logique de l'essaim sont situés au rez-de-chaussée et possèdent une vitrine de manière à inciter l'entrée dans le lieu. Cette configuration augmente les chances que des personnes visitent le lieu par hasard ou par curiosité, et encourage donc les rencontres imprévues (Trupia et Fekrane, 2011). Surtout, un animateur dédié au lieu est présent dans ces espaces. L'activité de cet animateur est intégralement consacrée à l'animation et la gestion des lieux. Une partie de cette activité consiste à assurer l'accueil des usagers intéressés par l'espace de manière à ce que les bureaux soient ouverts au plus grand nombre¹⁰. Une autre partie est consacrée au développement de l'ouverture du lieu sur le territoire par le biais d'une programmation événementielle. Dans l'objectif de dynamiser l'espace de *coworking* par des échanges et des rencontres variées, les animateurs s'engagent dans l'ouverture des bureaux et la création de synergies avec le territoire local. Ils sont porteurs et garants du projet sur lequel est fondé l'espace de *coworking*. L'existence d'un animateur favorise donc l'ouverture des espaces de *coworking* et leur intégration dans le territoire de manière à les faire tendre vers le modèle ouvert de l'essaim. Ainsi, les cinq espaces au modèle ouvert possèdent un animateur contre seulement deux des sept autres espaces (0 sur le modèle fermé). Si deux animateurs ne sont pas engagés dans une démarche d'ouverture de l'espace de bureaux partagés au plus grand nombre (modèle intermédiaire), tous sont investis dans une démarche visant à rendre poreux les murs de l'espace de *coworking* à l'échelle du territoire local (Figure 4).

Au vu des raisons du recours au *coworking*, l'absence d'un projet intégrant une dimension d'ouverture et d'un animateur dédié fait tendre les espaces de *coworking* vers un modèle fermé dans lequel ils s'apparentent à des bureaux de travail partagés par un groupe de travailleurs permanents sélectionnés. Dans ce sens, le positionnement des fondateurs d'espaces de *coworking* apparaît déterminant dans le mode de fonctionnement des lieux qui peut tendre vers le modèle de l'essaim ou de l'îlot. Ces deux modèles ne constituent pas des catégories exclusives et figées séparant l'ensemble des espaces de *coworking* associatifs et communautaires suivant une vision dichotomique ouvert/fermé. Comme en témoigne l'existence d'espaces au modèle intermédiaire, l'essaim et l'îlot représentent plutôt les deux extrémités du large panel de positionnements des espaces de *coworking* en termes d'ouverture à l'égard des éventuels *coworkers* et du territoire local.

¹⁰ La dichotomie entre les espaces fermés et ouverts est toutefois nuancée sur ce point puisque 4 des 5 espaces caractérisés par une dynamique d'essaim dédient une partie du lieu à des résidents permanents dont l'entrée a été validée par les animateurs. Ainsi, seule une partie de l'espace de *coworking* est réellement ouverte au plus grand nombre, les bureaux des résidents étant réservés à des membres sélectionnés. Dans tous les cas, le reste de l'espace demeure partagé par les *coworkers* nomades et résidents, et ouvert lors des événements aux non-membres.

Figure 4 : Tableau de synthèse des 12 espaces de coworking étudiés

Modèle de fonctionnement	Espaces de <i>coworking</i> concernés	Part des espaces avec un animateur dédié	Type de communauté	Lien avec le territoire	Relations internes
Ouvert (essaim)	La Cantine numérique Nantes La Boate La Ruche Marseille La Charbonnerie Make it Marseille	100 %	Étendue et évolutive	Fort	Entraide informelle et sous-traitance ponctuelle
Fermé (îlot)	Fabrikimage L'Atelier 9 Dot Parade La Pastille	0 %	Restreinte et stable	Faible	Entraide informelle et partenariats marchands entre membres sélectionnés
Intermédiaire	La Prairie La Terrasse Petit Salon	67 %	Restreinte et stable	Moyen	Entraide informelle et partenariats marchands entre membres sélectionnés

Source : réalisation de Basile Michel, 2018.

Conclusion

Alors qu'ils sont intégrés dans l'économie collaborative, gouvernés de manière collective et fondés sur des valeurs de partage, les espaces de *coworking* associatifs et communautaires ne peuvent pas être automatiquement considérés comme des lieux ouverts au plus grand nombre et interagissant avec leur environnement suivant une dynamique d'essaim. Ils se distinguent par leur degré d'ouverture et leur capacité à interagir avec le territoire de manière à faire émerger trois modèles d'espaces : un modèle ouvert, un modèle fermé et un modèle intermédiaire. En opposition au modèle ouvert, la définition des modèles intermédiaire et fermé montre que les espaces de *coworking* peuvent tendre vers une logique d'îlot. Ils se différencient des discours positifs dont ils font l'objet. La constitution d'un groupe exclusif de membres sélectionnés par un système de cooptation empêche l'ouverture des bureaux à un grand nombre de personnes. Pour les espaces au modèle fermé, cette relative fermeture des bureaux se double d'une absence d'interaction avec le territoire. Ainsi, l'ouverture au plus grand nombre et au territoire ne représente pas un enjeu central dans le projet des fondateurs de ces lieux. Leur préoccupation est davantage de bénéficier d'un environnement de travail de qualité à un prix abordable et de s'entourer d'autres travailleurs avec lesquels il est possible d'échanger voire de collaborer. Au final, cet article montre que les espaces de *coworking* associatifs et communautaires peuvent s'affirmer comme des lieux ouverts lorsque le projet des fondateurs, complété par la présence d'un animateur dédié, vise explicitement à créer un espace de rencontre ouvert au plus grand nombre. Chaque personne le souhaitant est libre de venir utiliser les lieux et y est même encouragée par la tenue d'événements réguliers. Dans le cas contraire, les espaces de *coworking* s'apparentent à des bureaux partagés par un groupe exclusif de membres dont le fonctionnement correspond davantage à l'îlot qu'à l'essaim.

Bibliographie

AUBOUIN N. et COBLENCÉ E. (2013), « Les Nouveaux Territoires de l'Art, entre îlot et essaim », *Territoire en mouvement*, n° 17-18, p. 91-102.

BESSON R. (2015), « La mise en réseau des espaces de coworking au service de la régénération des territoires », *Urbanews.fr* (<https://www.urbanews.fr/2015/09/30/49648-la-mise-en-reseau-des-espaces-de-coworking-au-service-de-la-regeneration-des-territoires/>).

BLEIN A. (2016), « Le coworking, un espace pour les transactions hors marché ? », *Réseaux*, n° 196, p. 147-176.

BOBOC A., BOUCHARÉB K., DERUELLE V. et METZGER J-L. (2014), « Le *coworking* : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *SociologieS* (<http://sociologies.revues.org/4873>).

BOREL S., MASSÉ D. et DEMAILLY D. (2015), « L'économie collaborative, entre utopie et *big business* », *Esprit*, n° 7, p. 9-18.

BUREAU M-C. et CORSANI A. (2014), « Du désir d'autonomie à l'indépendance. Une perspective sociohistorique », *La nouvelle revue du travail*, n° 5 (<http://journals.openedition.org/nrt/1844>).

BURRET A. (2013), « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, n° 52, p. 89-97.

CAPDEVILA I. (2013), « Knowledge dynamics in localized communities: coworking spaces as microclusters », *working paper*.

CAPDEVILA I. (2015), « Les différentes approches entrepreneuriales dans les espaces ouverts d'innovation », *Innovations*, n° 48, p. 87-105.

CAPDEVILA I. (2016), « Une typologie d'espaces ouverts d'innovation basée sur les différents modes d'innovation et motivations à la participation », *Gestion 2000*, vol. 33, n° 4, p. 93-115.

DESKMAG (2016), *Coworking Spaces and their Members. Results of the Global Coworking Survey*, rapport de Deskmag, site internet de référence sur le *coworking* (<http://www.deskmag.com/>).

DESKMAG (2017), *Global Coworking Survey*, rapport de Deskmag, site internet de référence sur le *coworking* (<http://www.deskmag.com/>).

FABBRI J. et CHARUE-DUBOC F. (2013), « Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur des apprentissages au sein d'un collectif d'entrepreneurs : le cas de La Ruche », *Management international*, vol. 17, n° 3, p. 86-99.

GANDINI, A. (2015), « The rise of coworking spaces: A literature review », *Ephemera*, vol. 15, n° 1, p. 193-205.

GENOUD P. et MOECKLI A. (2010), « Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité », *Revue Economique et Sociale*, vol. 68, n° 2, p. 25-34.

- LECLERCQ-VANDELANNOITTE A. et ISAAC H. (2016), « The new office: how coworking changes the work concept », *Journal of Business Strategy*, vol. 37, n° 6, p. 3-9.
- LIEFOOGHE C. (2016), « Tiers-lieux, *coworking spaces* et FabLabs : nouveaux lieux, nouveaux liens et construction de communautés de connaissance créatives », Liefooghe C., Mons D. et Paris D. (éd.), *Lille, métropole créative ? Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 183-221.
- LIEFOOGHE C. (2018), « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, Économie, Société*, vol. 20, n° 1, p. 33-61.
- MERKEL J. (2015), « Coworking in the City », *Ephemera*, vol. 15, n°1, p. 121-139.
- MICHEL B. (2018), « Émergence de dynamiques entrepreneuriales au sein d'espaces de *coworking* pour entrepreneurs culturels et créatifs », *Géographie, Économie, Société*, vol. 20, n° 3, p. 295-317.
- MORISSET B. (2011), « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : Les espaces de coworking », *Spatialité et modernité : lieux et territoires*, SET-CNRS, Pau, 13 et 14 octobre.
- MORISSET B. (2017), « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative : les espaces de *coworking* », *Territoire en Mouvement*, n° 34 (<http://journals.openedition.org/tem/3868>).
- MORLIGHEM A. (2014), *Économie collaborative. Le nouvel art des co*, Paris, Décisions durables.
- OLDENBURG R. (1989), *The great good place: cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Cambridge, Da Capo Press.
- PARRINO L. (2015), « Coworking: assessing the role of proximity in knowledge exchange », *Knowledge Management Research & Practice*, vol. 13, n° 3, p. 261-271.
- PARIS T. et RAULET-CROSET N. (2016), « Lieux et création. Présentation », *Réseaux*, n° 196, p. 9-24.
- PIERRE X. et BURRET A. (2014), « L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 13, n° 1, p. 51-73.
- SCAILLEREZ A. et TREMBLAY D-G. (2017), « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement*, n° 34 (<http://journals.openedition.org/tem/4200>).
- SPINUZZI C. (2012), « Working alone together: Coworking as emergent collaborative activity », *Journal of Business and Technical Communication*, vol. 26, n° 4, p. 399-441.
- SUIRE R. (2013), « Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux : entre conformisme et créativité », *working paper, université de Rennes 1 – CREM – CNRS – IDEC*.

SUIRE R. et VICENTE J. (2015), « Récents enseignements de la théorie des réseaux en faveur de la politique et du management des clusters », *Revue d'économie industrielle*, n° 152, p. 91-119.

TRUPIA D. V. (2016), « Produire un espace hybride de coopération. Une enquête ethnographique sur La Cantine », *Réseaux*, n° 196, p. 111-145.

TRUPIA D. V. et FEKRANE C. (2011), *Benchmark des espaces de coworking sur le territoire français*, rapport d'Innov'Labs, Tvt Innovation et Silicon Sentier.